

“ Le Royaume Uni et l’Union européenne ”

Communication de Jacques Fayette
Mardi 28 mars 2017

La communication n’abordera ni l’historique de la relation entre le Royaume Uni et l’Union européenne ni l’enchaînement des événements ayant conduit à une campagne référendaire marquée par les mensonges et l’outrance.

Elle sera limitée à la phase postérieure au 23 juin, la définition d’une stratégie par la nouvelle Premier Ministre Theresa May, l’enjeu, le contenu et l’éventuel agenda des négociations et ses conséquences pour le Royaume Uni, pour l’Union européenne et pour la France.

Au lendemain du 23 juin, les partisans du *Remain* étaient désespérés, particulièrement les moins de 34 ans dont 65% avaient voté contre la sortie. Le référendum a été en effet un vote des citoyens britanniques contre leur jeunesse.

Les partisans du *Leave* n’étaient pas moins désespérés car il leur fallait mettre en œuvre une décision résultant d’un succès improbable et pour laquelle pratiquement rien n’était préparé.

La première conséquence du vote fut le remplacement de David Cameron par Theresa May au 10 Downing Street. Theresa May, ministre de l’intérieur sortante, s’était prononcée en faveur du *Remain* mais d’une manière bien discrète. Depuis, elle présente avec conviction sa foi dans un Royaume indépendant lorsqu’elle annonce « la grande loi d’abrogation (*Great Repeal Bill*), qui retirera une fois pour toutes, les traités européens de la législation britannique ».

Sa pensée a été exprimée dans quatre discours : Buckingham (Congrès des Tories 2 octobre 2016), Lancaster House (17 janvier 2017), sommet de Davos (19 janvier 2017), séminaire républicain de Philadelphie (26 janvier 2017) et dans le Livre Blanc du 2 février.

La loi autorisant la mise en œuvre de l’article 50 du Traité de Lisbonne a été promulguée le 14 mars et la notification britannique aura lieu le 29 mars, au lendemain des festivités marquant le soixantième anniversaire du Traité de Rome, festivités où Madame Theresa May sera absente.

Les négociations seront principalement menées par Michel Barnier au nom de la Commission et du côté britannique par David Davis, europhobe de longue date. Il est probable que d’ici 18 mois un accord sera trouvé pour faire sortir le R.U. de l’UE, réglant le problème des résidents européens sur le sol britannique et réciproquement, de même que le sort des fonctionnaires britanniques dans les institutions européennes. Ce sera probablement plus ardu pour régler les problèmes budgétaires !

Depuis le 23 juin 2016, la livre sterling a perdu plus de 15% de sa valeur, bien des prix de produits importés ont fait un bond, des dizaines de milliers d’emplois dans la finance vont quitter le Royaume pour le continent, principalement Francfort. Des agences européennes localisées en Grande-Bretagne vont également quitter le pays. Dans le même temps, les universités redoutent leur exclusion des programmes européens d’échanges et de recherche.

Le Royaume va devoir faire face à la transformation de son commerce extérieur, il veut obtenir un nouvel accord commercial avec l’Union. Il semble que cet accord soit à l’heure actuelle problématique et, en cas d’échec, il faudra s’en remettre aux principes généraux de l’OMC (Organisation mondiale du Commerce) alors même que, sous la pression de la nouvelle administration américaine, le multilatéralisme est sérieusement mis en cause. Ce sera une sortie sans issue.